

<https://www.snetap-fsu.fr/Prestation-Sociale-Complementaire-le-prestataire-est-choisi-par-le-MASA.html>



Protection Sociale Complémentaire : le prestataire est choisi par le MASA

- Les Dossiers - Retraite, protection sociale et prévoyance -
Date de mise en ligne : mercredi 28 août 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH225/copie_de_psc_publication_twitter_-71602.jpg

La nouvelle est tombée. Le prestataire PSC choisi par le MASA est un consortium composé par le groupe AGRICA qui se targue d'être une institution dans le monde agricole, argument mis en avant pour justifier leur unique réponse à l'appel d'offre du MASA.

Afin d'emporter le marché ce principal interlocuteur s'est doté de coassureurs comme Groupama et le Crédit Agricole chacun à hauteur de 33 %. Une spécificité particulière pour le Crédit Agricole qui aura pour mission de piloter les réunions d'information dans les structures.

Nous avons découvert au cours de cette présentation que ce groupement intégrait également des gestionnaires comme :

- APRIL international pour gérer les agent-es du MASA et leurs ayants droits avec adhésions, affiliations, cotisations, prestations et maintien des garanties à l'étranger
- MERCER pour gérer les agent-es en activité du MASA au niveau national, les retraité-es et l'ensemble de leurs ayants droits avec adhésions, affiliations, cotisations, prestations et maintien des garanties (portabilité) co-déploiement (AGRICA et Crédit Agricole), plateforme téléphonique dédié aux agent-es.
MERCER est une entreprise états-unienne connue comme cabinet de conseil en ressources humaines, filiale de Marsh & Mc Lennan Companies qui est une entreprise de courtage d'assurance et de gestion des risques, basée aux États-Unis.

En résumé chaque agent-e et ses ayants droits bénéficieront de toutes les prestations proposées par AGRICA et ses partenaires avec accès aux services du réseau de soins Itelis, aux services MONDIAL assistance, groupe AGRICA et MERCER avec des tarifs préférentiels négociés en amont par AGRICA.

Les modalités de communication avec un service en ligne, un accueil téléphonique, un réseau de soins sur l'ensemble du territoire avec une tarification fixée en amont par AGRICA, de la téléconsultation et la possibilité d'un 2ème avis médical.

En parallèle, AGRICA propose une présence physique sur le territoire avec 8 agences en métropole avec agences à Arras, Reims, Dijon, Lyon, Avignon, Bordeaux, Angers, Rennes et le siège social à Paris.

Pour les DROM COM tout se fera via le téléphone ou le digital uniquement. Mais pas d'inquiétude, AGRICA sait gérer !

C'est MERCER qui sera en charge de l'envoi des cartes d'adhérent.es en décembre 2024, avec des cartes de tiers payant disponibles et utilisables directement depuis le site. Avec également la gestion des demandes dans le cadre du suivi sur la plateforme.

L'élan commun s'interroge fortement sur ce choix fait par le MASA qui donne la part belle aux lobbying avec pour le groupe AGRICA une présidence actuelle assurée par un vice président de la [FNSEA](#), et que dire de l'entrée d'une firme internationale comme MERCER qui co-gère avec AGRICA au niveau des prises de décision. Cette entreprise privée assurera le pilotage technique avec le suivi de notre compte en temps réel.

En amont les représentant.es des personnels ont eu une présentation à l'aveugle avec trois simulations A, B et C présentée par l'actuaire RISKEO qui à l'aide d'un barème qu'il avait établi en amont.

Nous avons appris à posteriori que les deux autres candidatures à cet appel d'offres étaient la mutuelle d'entreprise ALAN, et Harmonie mutuelle.

Mais le panier de soins et les options on en parle ?

Un flou certain voir un certain flou avec un panier de soin interministériel sur une moyenne de 74,32 euros TTC soit 37,16 euros à la charge du l'assuré (avec une participation forfaitaire de l'administration correspondant à 50% de la cotisation d'équilibre).

Trois options, non obligatoires, avec pour rappel une participation de MASA à hauteur de 5 euros UNIQUEMENT pour les agent.es du MASA : Option 1 = 11,70 euros, Option 2 = 24,14 euros, Option 3 = 37,13 euros

AGRICA s'engage à respecter les modalités de l'appel d'offre avec aucune augmentation pendant 2 ans et ensuite une évolution plafonnée à 10% par an sur la durée du marché.